

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL217

présenté par
M. Coronado

ARTICLE 13

Au début de l'alinéa 27, supprimer les mots :

« S'attacher à »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les représentants ne devraient pas se contenter de «*s'attacher à respecter*» les règles prévues avec les entourages des personnes. Ils devraient respecter ces règles.